

BUREAUX - RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING :

Trois mois. . . . . 12 fr
Six mois. . . . . 23
Un an. . . . . 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT J. REBOUX

Le Nord de la France

Trois mois. . . . . 14 r
Six mois. . . . . 27
Un an. . . . . 51

ANNONCES : 15 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
On traite à forfait.

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bulier et C° place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX-25 JANVIER 1872

BULLETIN QUOTIDIEN

L'Assemblée nationale, qui a commencé, dans sa séance du 23, la discussion de la loi sur la marine marchande, veut, paraît-il, la mener vivement. Le projet du gouvernement, on le sait, a un double but : fournir des ressources au Trésor, donner à nos constructeurs de navires et à nos armateurs une protection considérable. L'intérêt fiscal de la loi présentée à la Chambre est évident. En ce qui touche l'intérêt économique, il s'agit de savoir si les matières premières et les objets fabriqués qui alimentent le commerce français seront frappés d'une surtaxe, au profit des constructeurs de navires ou des armateurs. Divers orateurs, notamment MM. Johnston, de Bordeaux; et Clapier, de Marseille, ont combattu le projet, qui a été défendu par M. le général Du Temple, se préoccupant des intérêts de la marine française, et par M. Aclocque, ayant en vue ceux des constructeurs de navires. La discussion a été ajournée, et il y a lieu de penser qu'elle sera terminée dans la séance d'aujourd'hui, 25.

La commission nommée pour l'examen des tarifs est considérée à Versailles comme opposée à l'impôt sur les matières premières, ou comme ne les admettant qu'à la mesure indiquée par la motion Ferry, c'est-à-dire, dans le cas où il serait absolument impossible d'établir autrement l'équilibre du budget. D'autre part, la commission chargée d'examiner s'il convient de dénoncer le traité avec l'Angleterre, paraît favorable à la dénonciation du traité. La majorité serait de 9 voix contre 5.

On nous écrit de Versailles : « Le ministre des finances propose, dans son projet d'impôt sur les matières premières, de rétablir, sur le sel consommé par l'industrie, le droit appliqué de 1852 à 1862. M. Schœurer-Kestner s'est élevé, dans les commissions des budgets de 1871 et 1872, contre le rétablissement de cet impôt. La séance a été levée après avoir entendu M. Kuhlmann, de Lille, sans qu'il ait eu aucun vote sur la question. »

TEXTE DE LA PROPOSITION DE LOI
Ayant pour objet d'autoriser le gouvernement à dénoncer avant le 4 février 1872, le traité de commerce franco-anglais.

EXPOSÉ DES MOTIFS
Le traité de commerce conclu en 1860, entre la France et l'Angleterre, a été une véritable révolution économique, utile sur certains points, nuisible sur d'autres. Sans préparation suffisante et prises à l'improviste, des industries importantes ont vu leurs conditions de production profondément modifiées. Des tarifs internationaux ont été acceptés sans avoir été soumis au contrôle des mandataires du pays et sans examen préalable des intéressés. Pendant dix ans, la France avait aliéné sa liberté, et les industries dont il vient d'être question, ont cruellement souffert.

Le gouvernement avait promis l'abaissement du prix des transports par chemins de fer, le développement et l'amélioration de nos

les grandes compagnies de chemins de fer ont continué à couvrir la production étrangère d'une véritable protection au détriment des intérêts français.

Par l'effet de nos revers, les charges qui pèsent annuellement sur la France se sont aggravées; et la nécessité de la révision des tarifs convenus en 1860, ne peut être contestée.

La discussion qui se prolonge sur l'assiette des nouveaux impôts à établir, rend évidente la nécessité de reprendre le plus promptement possible la liberté de nos tarifs.

On ne pourrait hésiter que s'il y avait à craindre une brusque réaction, qui tendrait à rétablir le régime d'avant 1860, sans tenir compte des intérêts nés et des relations engagées sous l'empire et par l'effet du traité.

Il n'en est pas ainsi, et les industriels n'invoquent ni prohibition, ni protection; ils ne demandent qu'une juste et équitable compensation des charges qui pèsent sur eux. D'autre part, il résulte des déclarations explicites de M. le président de la République que nous n'avons nullement à redouter une guerre de tarifs entre les gouvernements britannique et français.

Si des modifications à l'état de choses actuel sont reconnues nécessaires, il importe qu'elles soient appliquées le plus tôt possible. Pour y parvenir, il faut, sans préjuger en rien la question des tarifs actuels, qui doit être expressément réservée, que la France assure sa liberté d'action à partir du 4 février 1872.

En conséquence, nous proposons les dispositions législatives qui suivent :

PROJET DE LOI

Art. 1.

Le gouvernement est autorisé à dénoncer, avant le 4 février 1872, le traité de commerce franco-anglais.

Art. 2.

Une commission de trente membres de l'Assemblée sera chargée de réviser, conjointement avec le gouvernement, les tarifs annexés au traité de 1860.

Des bruits inquiétants circulaient l'autre semaine sur l'état du Midi. Vérification faite, il n'y avait rien de grave; mais je ne crois pas être démenti en affirmant que dans les régions officielles, on admet comme possible, comme vraisemblable même, l'éventualité d'une levée de boucliers dans les départements méridionaux. Sur le compte de Paris on est rassuré : Paris est usé au point de vue révolutionnaire, et l'on estime qu'au lieu d'entraîner la providence au moyen de la capitale, ce qui n'a pas réussi en mars et en avril, les meneurs pourraient bien essayer de mettre la capitale à la remorque de la province. Quand ? Personne ne le sait, et d'ailleurs les prophètes politiques en ont été souvent pour leurs frais de prédictions.

Ce qu'on ne saurait nier, c'est qu'une propagande éhontée, patiente et parfaitement organisée, couvre comme un réseau, villes, bourgs et campagnes. Personne n'ignore quel puissant moyen offrent les almanachs à la circulation des idées bonnes ou mauvaises. Les dates des fêtes, les lunes, les jours de foire dans le département, voilà d'abord pour quoi le paysan achète ce petit livre; puis, dans les veillées d'hiver, il le lit par

croire beaucoup de choses qui sont là-dedans.

C'est ce qu'ont compris les citoyens qui ont organisé à Grenoble la Société de lecture. Au premier aspect, ce nom vous a quelque chose de patriarcal et de moral : la lecture ! A-t-on défilé des phrases sur la nécessité de l'instruction !

L'on aurait eu, au surplus raison de les débiter, si ceux qui revendiquent pour eux seuls le droit d'apprendre à lire aux ignorants n'étaient trop souvent des hommes de mensonge.

La Société de lecture n'est donc autre chose que l'officine démagogique de la ville. Dissoute, il y a un mois environ, elle continue à fonctionner à peu près ouvertement; et nous ne nous en occupons pas autrement, si l'almanach qu'elle a imprimé pour la propagation de l'instruction et dont on avait à tort annoncé la saisie, n'était pas le type des livres élémentaires à l'aide desquels on veut instruire le peuple. Je le répète hautement, l'ignorance vaudrait cent fois mieux que cette instruction-là, parce que, malheureusement, le paysan ou l'ouvrier ne lit qu'une chose à la fois et qu'il n'a ni le moyen ni le temps de comparer les idées différentes.

C'est à titre de curiosité dangereuse que je m'arrête devant ce sinistre petit livre, à couverture rouge ornée de l'odieuse mégère à bonnet phrygien, à tunique débraillée, que les républicains ont la singulière maladresse de nous présenter comme la fidèle image de leur idole, de leur Marianne.

Tout d'abord l'almanach de la Société de lecture oppose aux saints et saintes, « fétiches inventés par les prêtres », un calendrier de personnages illustres selon la secte, qui sont, dit-il « nos saints et nos martyrs à Nous ».

Cette idée nous vaut une nomenclature à la fois bouffonne et criminelle, où figurent pêle-mêle Vercingétorix, Rachel, parce qu'elle a chanté la Marseillaise; Jean de Leyde, le chef des anabaptistes, un des monstres les plus odieux qui aient souillé l'humanité; un célèbre marchand de gants de Grenoble, et le compositeur Gaveaux, comme auteur du Réveil du Peuple. Sur le titre, les démocrates grenoblois ont cru qu'il s'agissait de quel que carnagiale. Or, le Réveil du Peuple fut le chant de Thermidor et de la réaction. Mais, à côté de ces niaiseries, voici le méfait: Gustave Flourens, Delecluze, Millière, les soldats Paquis et Estragnat, Rossel, Ferré, Bourgeois et Gaston Crémieux, chacun à la date de leur mort, sont rangés parmi les saints et les martyrs de la Société de lecture.

Ceci s'imprime librement: voilà la vérité, la science, la lumière que la démocratie multiplie. Allons, décidément, c'est toujours le même procédé; et, comme dans le merveilleux iambique d'André Chénier, il faudra bientôt que

le nocher aux bois
Invoque en leur galère, ornement des étoiles,
Les Suisses de Collot d'Herbois.

noms, s'oublient; il faut que l'empoisonnement soit plus perfectionné et plus savant : voici venir une revue de l'année 1871, qui s'ouvre par une glorification de Gambetta, « l'infatigable tribun », et se termine en annonçant que le même Gambetta a fondé la République française. Qu'on se le dise!

Entre temps, nous avons l'histoire de la Commune. Ce petit morceau, de plus en plus destiné à la propagation de l'instruction et à la diffusion des lumières, est d'un bout à l'autre un mensonge impudent.

« Le 18 mars au matin, les troupes de la brigade Lecomet s'emparent des canons. Le rappel bat, l'armée fraternise avec le peuple... La Commune est proclamée. Née de l'immense désir d'une revanche sur les Prussiens, elle se met en lutte ouverte avec le gouvernement de Versailles. Comme dans toute guerre civile, la fureur des partisans rend les combattants féroces. Le général Gallifet fusille impitoyablement les prisonniers qu'il fait : à l'assaut de Paris, les fédérés exécutent quelques otages... Après une série de combats sanglants, une attaque générale a lieu le 22 mai. L'insurrection est vaincue. Environ trente mille personnes périssent pendant la bataille. Des maisons et des monuments publics sont incendiés. Les troupes font plus de soixante mille prisonniers, parmi lesquels des femmes et des enfants. »

Représentez-vous maintenant l'ignorant, celui qui, loin des journaux, des nouvelles, des informations, offre une proie toute prête au dernier parlant! Voilà des centaines, peut-être des milliers de gens que va séduire ce tissu d'impostures, qui croiront, aux trente mille morts, aux soixante mille prisonniers, à Ferré et à Rossel martyrs!

Voilà donc comment on entend l'instruction démocratique! Et ne croyez pas qu'en dehors de ces événements, dont la pensée donne encore la fièvre, les gens de la Société de lecture respectent plus l'histoire et la logique. Ce ne sont qu'idées fausses, s'engrenant comme un chapelet : ici, c'est la légende démentie de Galilée soumis à la question, ou la biographie de Charras, dont on n'a jamais bien expliqué la mort.

Il est vrai que la Société de lecture veut bien admettre Jésus-Christ dans son almanach.

Oui! Jésus-Christ convient aux démagogues de l'Isère, si sévères pour les saints et les saintes. Oui, bonnes gens, le Christ est des leurs, il est à eux, il est républicain comme eux; s'il revenait sur terre, il vivrait dans les villages, dans les ateliers. Bref, il serait candidat des comités radicaux, et sans doute il accepterait le mandat impératif. Si, comme autrefois, les prêtres voulaient le mettre à mort, le peuple « qui a marché » le défendrait... Ah! mais...

Toujours, vous le voyez, la diffusion des lumières!

Mais poursuivons, sans oublier que, dans l'esprit des fondateurs de la So-

Après l'enseignement historique, arrive l'enseignement politique. Et tout d'abord, on apprend aux moutons de Panurge qu'il faut à la France un président élu et pouvant être écarté dès qu'il le mérite.

Conception simple et qui a le rare avantage de condenser en une ligne la formule de l'anarchie.

D'ailleurs, le peuple français « n'a jamais été plus honoré et plus glorieux » que lorsqu'il était en République. Cela est joliment vrai! Du reste, monsieur, une armée française « remplie d'enthousiasme pour la République est invincible. »

Cela est si profondément juste que, dans l'armée de l'Est, ce sont les soldats « qui, d'eux-mêmes, allèrent en avant, et, malgré leurs chefs, battaient l'ennemi. »

Comment donc! leur ardeur les a même poussés en Suisse.

Décidément, après ce temps-ci, le peuple saura tout. Pour le renseigner tout à fait, ajoutons que M. le comte de Paris est un « Prussien abhorré et maudit », parce que sa mère, la bonne duchesse, appartenait, ainsi qu'on sait, à la maison de Mecklembourg, et, comme disent ces instructeurs des masses, Allemagne et Prusse, c'est tout un. Cet argument, si bête qu'il soit, fera beaucoup d'effet. Un Prussien! songez donc! Ah! ces princes! quels « sinistres vampires! » Tous ont leur part d'ailleurs : M. le duc d'Anmale fait ripaille à Chantilly; M. le comte de Chambord est « une vieille momie confite dans l'eau bénite. » Quant aux nobles et au clergé, ils voudraient voir revenir la dime et le droit du seigneur.

Bêtises abominables! impostures monstrueuses! Vous souriez, vous autres sceptiques des villes, qui savez à quoi vous en tenir; mais, avec ces phrases niaisées, les propagandistes rouges atteignent le paysan et l'ignorant droit au cœur. Des princes prussiens, des seigneurs retablissant la corvée, un roi imposant la dime, tout cela les frappe dans leurs droits acquis et leurs goûts possessifs : ils craignent, pauvres gens! pour leur lopin de terre, si chèrement acheté. Vous avez beau opposer à ces livres menteurs de bonnes petites brochures bien honnêtes, bien raisonnées : elles ne feront appel qu'à leur bon sens, qui donnera sa démission devant la peur des intérêts surexcités.

Instruisez-vous donc, paysans : recevez lentement, goutte à goutte, cette intoxication épouvantable; instruisez-vous, comme le dit naïvement l'almanach démagogique, parce qu'avec l'instruction, l'homme peut sans peine passer d'une profession à une autre.

Encore une prime donnée aux instincts nouveaux, à la bête orgueilleuse qui git au fond de nous : devenez tous politiciens, maires, ministres, et pourquoi pas? — président de la République!

Ah! la belle besogne que voilà! Et comment...